

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	30
Votant	30

Date de convocation : 21/02/2025

Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2025

Délibération n°06-2025

Séance du 05 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Châteauneuf de Galaure sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armeline AUDRIEU, Yves CHAREYRE, Denis COURMONT, Gérard ESCOFFIER, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Alain LACROIX, Agnès MARGIRIER, Céline BLAIN, Marin DERNAT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Patrice REBOULLET, Ludovic ROBERT, Didier SAPET, Stéphanie SEVENIER, Daniel SIRERA, André BOUILLY, Pascal BRUNET, Mickaël CHAZALON, Norbert COQUERAY, François FAURE, Alexandre GUILLIEN, Ludwig MONTAGNE, Stéphane SARRAZIN, Patrice TARDY-JEUNOT

Excusés et absents : Romain BOITEL, Romaric FOURT, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Hervé JACQUET, Lilian ROBIN, Agnès CHRIST, Yves MONNIER, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Cédric ROUSSELET, Jean-Marc ROZIER

Pouvoirs

Le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP). Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

Le Président expose que ce débat se tient à l'appui d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement (en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions), les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses), la structure et la gestion de la dette contractée et l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat permettant d'évoquer les priorités du syndicat pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

- Après avoir entendu l'exposé du Président,
- Ayant pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025, conformément à la loi.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

